



LA SECTION EUROPEENNE ESPAGNOL – DNL EPS AU LYCEE BELLEVUE SAINTES

Un peu d'histoire....

Les Sections Européennes ou de Langues Orientales (SELO) existent depuis 1992 (Bulletins Officiels numéros 33 et 36 de septembre 1992) dans les établissements scolaires français du second degré. L'objectif est de favoriser l'ouverture européenne et internationale à travers l'enseignement des langues étrangères.

Objectifs poursuivis :

Issues d'une volonté de proposer un enseignement bilingue novateur les sections européennes ont pour objectif d'augmenter les compétences des élèves à la communication orale en langue étrangère.

La section euro espagnol propose à des élèves motivés par l'apprentissage de cette langue un enseignement fondé sur les axes suivants :

- l'apprentissage renforcé de l'espagnol.
- l'enseignement en langue étrangère d'une discipline non linguistique (DNL).
-

Au lycée BELLEVUE la DNL est l'Education Physique et Sportive.

- la connaissance approfondie de la culture hispanique et hispano-américaine.

Organisation :

Pendant 3 ans (de la Seconde à la Terminale) l'option européenne permet de suivre un enseignement linguistique renforcé :

- 1H par semaine qui vient s'ajouter à l'horaire habituel de LV2 réalisée par le professeur de langue de la section (3H)
- 1H de DNL - EPS effectuée par le professeur d'EPS habilité à dispenser cet enseignement (Certification Complémentaire DNL EPS-Espagnol) qui vient s'ajouter à l'horaire habituel d'EPS (2H)

Admission en Section Européenne:

Cette section s'adresse à des élèves sérieux et motivés par l'étude de la langue et la culture hispanique ainsi que par l'EPS. Le dynamisme et l'investissement sont des qualités importantes dans des cours qui vont régulièrement privilégier et mettre en relation la pratique de l'oral avec l'exécution motrice.

La sélection s'effectuera sur la base du dossier scolaire (bulletins de la classe de Troisième) et d'une lettre de motivation rédigée par l'élève demandeur.

Mise en œuvre :

L'équipe pédagogique appuie son enseignement sur :

- des actions variées :
en lien direct avec le pays (échange linguistique, sorties...)
dans le cadre de la DNL (projet sportif, sorties,...)
- des supports variés :
documents authentiques, vidéos, exposés, conférences, expositions, musées....

Pourquoi s'inscrire en section européenne ?

Parler l'espagnol couramment c'est se préparer pour l'avenir. **L'espagnol est la deuxième langue la plus parlée dans le monde.** L'intérêt de sa maîtrise n'est plus à démontrer :

« Selon un rapport publié par l'Institut Cervantes, l'espagnol est la deuxième langue la plus parlée dans le monde – après le chinois – avec 495 millions de locuteurs de langue maternelle. Après l'anglais, l'espagnol est aussi la première **langue de communication internationale** avec 7,5% de la population mondiale s'exprimant en espagnol attendu en 2030. D'ici 2050, les Etats-Unis seront le pays où il y aura le plus grand nombre de locuteurs espagnols au monde. Elle est aussi la seconde langue la plus utilisée sur Twitter en 2012 et la troisième sur Internet.» (voxeurop.eu)

- Répondre au désir d'une éducation à la citoyenneté européenne
- Faire preuve d'une ouverture d'esprit ayant pour objectif de s'intéresser et de mieux connaître l'autre
- Apprendre à travailler en équipe en mutualisant les compétences de chacun

sont des atouts importants dans la poursuite des études.

- Obtenir en fin de seconde la certification de l'Institut Cervantes afin de valider le niveau B1
- acquérir au bout des trois années de lycée la « Mention Européenne » au Baccalauréat ***constituent des atouts majeurs pour l'étudiant en devenir qu'est le lycéen.***

A NOTER : L'obtention de la « Mention Européenne » n'est pas automatique. Pour l'obtenir il faut avoir répondu à deux conditions :

- obtenir une note égale ou supérieure à 12/20 à l'épreuve du premier groupe de langue vivante qui porte sur la langue de la section, ici espagnol.
- obtenir une note égale ou supérieure à 10/20 à une évaluation spécifique visant à apprécier le niveau de maîtrise de la langue acquis au cours de la scolarité en section européenne (Contrôle continu sur l'année de Terminale comptant pour 20% et épreuve orale dans la DNL comptant pour 80%)